

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025**

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCO, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, M. BALASQUE, Mme LABOURDETTE, Mme LABAT, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET.

REPRÉSENTÉS : M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. COURADET), M. COM-NOUGUÉ (pouvoir à M. DELOT), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), M. CHOQUET (pouvoir à Mme DARETS), Mme MARRACQ (pouvoir à Mme LABAT).

EXCUSÉS : Mme DARRIGRAND, Mme GUITARD, M. LE MERCIER.

ABSENT : M. CLAVARET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme TOUZET.

Délibération n°53-12-25 : Patrimoine _Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire, de réaménagement des espaces extérieurs et de requalification de la rue Henri IV_ Approbation du projet et de ses modalités de financement_ demande de subvention DETR-DSIL

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal qu'un accord cadre de maîtrise d'œuvre a été signé le 07.08.2025 avec la SCIC Habitat Eco-Action – Horizon Paysage et Urbanisme pour le projet de requalification de la rue Henri IV, de réaménagement des espaces extérieurs et de rénovation énergétique du groupe scolaire Michel Verdier. Le prix de la mission d'Avant-Projet Global s'élève à 43 175.00 € HT, soit 51 810.00 € TTC.

Elle rappelle que ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux d'accessibilité/conformité du groupe scolaire dont une partie a été réalisée en 2023 et qui ont bénéficié de l'obtention d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR par arrêté du 02.07.2021, d'un montant de 61 965 €. Une avance de 30% de cette aide de l'Etat, soit un montant de 18 589.50 € a été versée à la collectivité le 12.04.2023. La DETR accordée expirant en février 2027, fera l'objet d'une demande de prorogation de 2 ans, ces travaux seront poursuivis avec les nouveaux travaux en 2027.

Le nouveau programme de travaux, comme le précédent projet d'accessibilité/conformité, comprend 3 phases : les bâtiments scolaires, la cour de l'école, et la rue de l'école.

1/ Concernant les bâtiments scolaires, Madame la Maire présente le projet qui consiste en la rénovation énergétique des 3 bâtiments scolaires. Les travaux réalisés devront permettre de répondre aux objectifs du « décret tertiaire » (décret 2019 771 du 23 juillet 2019) qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie des bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie finale des bâtiments, par rapport à une année de référence (à partir de 2010) de -40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050. Les travaux visent à optimiser l'occupation du bâti et réduire ainsi les consommations énergétiques. Les travaux programmés devront permettre de répondre aux objectifs 2030. L'étude pour atteindre les objectifs 2050 a été faite et les actions nécessaires correspondantes seront programmées ultérieurement.

2/ Concernant les travaux de réaménagement des espaces extérieurs, l'objectif est de désimperméabiliser et végétaliser autant que possible les cours de récréation, valoriser et requalifier les espaces à l'arrière du groupe scolaire, repenser les espaces de préau.

3/ Concernant la requalification de la rue Henri IV, il s'agit de sécuriser et réaménager la voie pour intégrer les modes actifs de déplacement (piétons, cycles et trottinettes) + accès bus pour l'école, désimpermeabiliser et végétaliser les sols autant que possible.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 25% pour chacune des 3 phases. Le coût éligible des projets retenus en 2026 sur la DETR est plafonné à 800 000 € HT pour chacune des phases.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'autres subventions : Fonds vert, Agence de l'Eau, ADEME, Département, FEDER-FSE.

Madame la Maire présente le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Collectivité : COMMUNE DE BENEJACQ		Plan de financement prévisionnel de l'opération : Rénovation énergétique du groupe scolaire, réaménagement des espaces extérieurs, requalification de la			
NATURE DES DÉPENSES Directement liées au projet	Montant des dépenses HT	RECETTES	Montant	Préciser si sollicité ou acquis	%
Acquisitions foncières éligibles (ZAE)		Aides publiques *			
		Etat (à détailler ci-dessous) :			
Sous total acquisitions foncières	0.00 €	DETR/DSIL phase 1	200 000.00 €	sollicité	25.00 %
Etudes et honoraires divers		DETR/DSIL phase 2	108 044.65 €	sollicité	25.00 %
Etudes :	32 000.00 €	DETR/DSIL phase 3	200 000.00 €	sollicité	25.00 %
Maîtrise d'œuvre :					0.00 %
Rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire : ancienne école, école du haut, école du bas	84 372.99 €	Conseil régional			0.00 %
Rénovation des cours et espaces extérieurs du groupe scolaire	37 759.50 €	Conseil Départemental			0.00 %
Requalification et sécurisation de la rue Henri IV	76 490.05 €	Autre collectivité (fonds de concours, ...) ²			0.00 %
Honoraires divers : SPS, Bureau de contrôle	13 000.00 €	Fonds Européens			0.00 %
Sous total études/honoraires	243 622.54 €	Autres aides publiques			0.00 %
Travaux¹		Fonds vert			0.00 %
Phase 1	936 687.66 €	Agence de l'eau			0.00 %
Rénovation énergétique des bâtiments du groupe scolaire : ancienne école, école du haut, école du bas		ADEME			0.00 %
Phase 1.1 Ancienne école		Sous total aides publiques	508 044.65 €		25.00 %
Phase 1.2 Ecole du bas		Autres aides non publiques			
Phase 1.3 Ecole du haut		à préciser			
Phase 2	433 778.60 €	Sous-total :	0.00 €		
Rénovation des cours et espaces extérieurs du groupe scolaire		AUTOFINANCEMENT			
Phase 3	878 715.00 €	Fonds propres	834 759.15 €		
Requalification et sécurisation de la rue Henri IV		Emprunts	1 150 000.00 €		
Sous total travaux	2 249 181.26 €	Crédit-bail			
Autres dépenses		Autres ³			
		Sous-total :	1 984 759.15 €		
Sous total autres dépenses	0.00 €	TOTAL⁴			
TOTAL⁴	2 492 803.80 €	2 492 803.80 €			

Le calendrier prévisionnel des travaux retenu s'établit comme suit :

- . été 2027 : école
- . 2028 : cour
- . 2029 : rue

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à **2 492 803.80 € HT, soit 2 991 364.56 € TTC.**
- autorise la Maire à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL de 25% pour chacune des 3 phases de travaux et des subventions auprès des différents co-financeurs mentionnés ci-dessus, au maximum des enveloppes pouvant être attribuées.
- précise que le projet sera financé, en complément des subventions obtenues, sur fonds propres et sur emprunt.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Virginie TOUZET**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet**

